

JNE Marseille, 28/29/30 Septembre 2022**ATTENTION : Limite des inscriptions au jeudi 15 septembre 2022**

IMPORTANT : Après avoir saisi le formulaire et l'avoir validé sur le site, **afin que votre inscription soit prise en compte**, il vous faudra impérativement imprimer la version PDF de celui-ci qui vous sera adressée par mail, et nous la renvoyer par retour de mail avec :

- Pour les inscriptions individuelles : votre signature et la mention « *bon pour accord* »
- Pour les inscriptions institutionnelles : le tampon de l'organisme ainsi que la signature et la mention « *bon pour accord* ».

NB : Si vous êtes salarié(e) d'une collectivité publique, seules les inscriptions confirmées par une lettre de commande seront prises en compte.

1/ FORMATION CONTINUE : L'Association Nationale des Placements Familiaux est agréée comme organisme de formation sous le n°11763058675. La formation proposée dans le cadre des journées nationales d'étude bénéficie d'une reconnaissance au titre de la formation continue par UNIFAF - Agrément DATADOCK N° 2003535 et certifié Qualiopi FRCM 989. Cette formation totalise 17h50 au total du 28 au 30 Septembre 2022.

2/ POUR LES INSCRIPTION(S) INDIVIDUELLE(S) OU LES ASSOCIATIONS : Votre inscription sera effective à réception de votre bulletin d'inscription et de votre virement sur notre compte bancaire ou de votre paiement via HelloAsso (carte bancaire uniquement). Nous vous adresserons en retour une facture acquittée ayant valeur de convention de formation. Les attestations de présence vous seront remises lors des Journées d'Étude.

- *Aucun duplicata d'attestation de présence ne sera fourni.*

POUR LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES : Votre demande d'inscription est suivie d'une facturation valant convention de formation. A l'issue du colloque, les attestations de présence seront adressées à votre collectivité.

JNE Marseille, 28/29/30 Septembre 2022

ATTENTION : Il est impératif, pour les inscriptions groupées, de nous adresser autant de bulletins individuels d'inscription que de demandes d'inscriptions. Vous pouvez également réserver vos places et nous transmettre les noms ultérieurement.

3/ MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION :

- **Un tarif adhérent 310 € jusqu'au 30 juin 2022** : Pour les adhérents à titre individuel (personne physique) ou personne morale (association, collectivité territoriale, service) à jour de leur cotisation ANPF 2021. **CE TARIF ADHERENT NE SERA PRIS EN COMPTE QU'APRES VERIFICATION DU PAIEMENT DE VOTRE ADHESION 2022.**
- **Un tarif non adhérent jusqu'au 30 juin 2022 : 360 €**
- Il n'y a pas de tarif spécifique étudiant ou de groupe.
- Un tarif pour les deux repas de midi soit 40€. Les repas sont indissociables. Les repas doivent être réglés avant le colloque pour être confirmés.
Tous les repas non réglés avant le 15 septembre 2022 ne seront pas commandés.



A compter du 1^{er} juillet 2022, les frais d'inscriptions seront majorés de 20 euros soit 330 euros pour les adhérents et 380 euros pour les non-adhérents.

4/ RÈGLEMENT :

- Aucun règlement par chèque ne sera accepté (cas particuliers = nous consulter)
- Pour les virements nationaux (BIC) ou internationaux (IBAN), merci de mentionner **IMPÉRATIVEMENT** votre nom ou celui de votre employeur et votre numéro d'adhérent.



Relevé d'Identité Bancaire

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08014028448	67	GRUPE CREDIT COOPERATIF
<small>code étab.</small>	<small>code guichet</small>	<small>numéro de compte</small>	<small>clé RIB</small>	<small>domiciliation</small>

IBAN

FR76	4255	9100	0008	0140	2844	867
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------

BIC

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

PARIS ALESIA
99 RUE DE LA TOMBE-ISSOIRE
75014 PARIS
Tél.: 01.84.95.13.27

Intitulé du compte

A.N.P.F
A.N.P.F
63 RUE DE PROVENCE

JNE Marseille, 28/29/30 Septembre 2022**5/ CONFIRMATION D'INSCRIPTION :**

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'adresse mail indiquée à réception de votre règlement.

6/ ANNULATION :

Les annulations devront impérativement être transmises par mail à : anpf@anpf-asso.org.

- Si annulation avant le 15 juillet 2022 : l'annulation se fera sans aucun frais.
- Si l'annulation est effectuée entre le 15 juillet et le 25 Juillet 2022 : l'annulation se fera avec retenue de 20% des frais d'inscription.
- Si l'annulation est effectuée entre 25 juillet et le 31 août 2022 : l'annulation se fera avec retenue de 50 % des frais d'inscription.
- Si annulation après le 31 août 2022 : Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.
- L'absence aux Journées ne donnera lieu à aucun remboursement.
- Les grèves de transport ne constituent pas une cause d'annulation sans frais et donc n'exonèrent pas des frais de désistement susmentionnés.
- En cas de confinement ou de fermeture imposée par le gouvernement et/ou préfecture dans le cadre de la COVID-19, nous rembourserons à la date des Journées les sommes versées ou nous pourrons vous garantir un avoir à votre convenance valable jusqu'au 30 avril 2023, uniquement si nous ne pouvons pas reporter l'événement à des dates ultérieures.
- Toute inscription sera donc automatiquement reportée (sans manipulation à faire de la part de l'acheteur) aux dates choisies par l'ANPF.
- Toutefois, si vous annulez votre participation à cause de la situation sanitaire sans qu'aucune mesure de fermeture ne soit imposée par le gouvernement ou la préfecture et que nous sommes en capacité de vous accueillir et d'honorer les Journées dans les conditions sanitaires en vigueur, l'avoir ou le montant payé sera conservé (non remboursable). Il ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un nouvel avoir pour nos futurs événements.